

05/2023

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 09 juin 2023

ELUS	Présent	Donne procuration à	Absent	Commentaires
BONNET Xavier	X			
LUNEAU Laurence	X			
PEULVEY Christian	X			
JOUSSET Véronique	X			
PAYEN Benoît	X			
CARRE Marie-Gabrielle	X			
BRETAUDEAU Philippe	X			
LEROY Anne	X			
BELLANGER Bernard		PAYEN Benoît		
POILANE Dominique		PEULVEY Christian		
ELAIN Blandine		LEROY Anne		
MALDELAR Laurent		BUTRUILLE Christophe		
LANDREAU Jean-Pierre		BRETAUDEAU Philippe		
BUTRUILLE Christophe	X			
AMIAUD Christelle		CARRE Marie-Gabrielle		
MARY Patricia	X			
PIROIS Alexia	X			
SANCHEZ Sonia	X			
BLANLOEIL Séverine		SANCHEZ Sonia		
HAY Thomas		BONNET Xavier		
PAQUERAU Cyrille		LUNEAU Laurence		
BACHER Lamia	X			
BAILLIARD Marie-Claude		GUITTET Marie-Noëlle		
GUITTET Marie-Noëlle	X			
MIGNOTTE Yves	X			
BETSCHART Eric	X			
NICOLON Franck	X			
CLENET Françoise	X			
ROMI Gaëlle	X			Secrétaire de séance
Nombre de membres en exercice	19	10 procurations sur l'ensemble de la séance		

N° de délibération	Sujet	Nombre de votants	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
		29			
23.06.01	Festival Hellfest – convention de moyens « Ville de Clisson / association Hellfest productions » – années 2023 à 2026 – approbation	29	28		1
23.06.02	Association des Maires de Loire-Atlantique – motion de soutien au Maire de Saint-Brévin	29	29		
23.06.03	Association des Maires de Loire-Atlantique – désignation d'un référent déontologue	29	29		

**Décisions prises par le Maire,
Du 12 mai au 09 juin 2023
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 09 juillet 2020, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part.

N°	Objet de la décision
55-2023	<p><u>MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES</u> Equipements</p> <p>Signature d'un avenant 1 au marché public n°22/2018, destiné à la fourniture et la maintenance de photocopieurs, attribué à la société KOESIO de La Chappelle sur Erdre (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Pour une prolongation de la durée du marché, ↪ Pour un montant HT de 3 051,99 €, ↪ Portant le montant du marché initial de 18 674 € HT à 21 725,99 € HT, soit +16,34%.
56-2023	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u> Animations – jeu concours « Clisson Ville rock »</p> <p>Fixation d'un règlement à ce jeu concours.</p>
57-2023	<p><u>CONTRATS-CONVENTIONS</u> Recettes et dépenses</p> <p>Virement d'un crédit de 62 334 € TTC dans le cadre d'une décision modificative pour dépenses imprévues pour l'acquisition d'un serveur informatique et infrastructures et progiciels afférents auprès de la société APS SOLUTIONS INFORMATIQUES de Pont- Saint-Martin (44).</p>
58-2023	<p><u>CONTENTIEUX</u> Dossier SCHMITT</p> <p>Permission donnée au Maire de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action intentée par Mme SCHMITT devant le Tribunal Administratif de Nantes, via la SARL MRV AVOCATS.</p>
59-2023	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u> Service 'Police municipale'</p> <p>Signature d'un avenant 1 au contrat de maintenance pour les progiciels Logilibres EPM et Open EPM avec la société ICM Services de Castanet Tolosan (31) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Pour un montant HT de 148 €, ↪ Portant le montant du marché initial de 533,49 € HT à 681,49 € HT, soit +27,742%.

61-2023	<p><u>URBANISME</u> Foncier</p> <p>Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique à l'occasion de l'alinéation d'une propriété de 282 m² environ cadastrée section AI n°511 et AI n°1066 située Place de la Dimerie à CLISSON, propriété de Monsieur Jean-Pierre BAUDY.</p>
62-2023	<p><u>MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u> Tivoli</p> <p>Signature d'un avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre n°2022-24 destiné à la mise en sécurité et à la mise en place d'une couverture, confié à la société FOREST DEBARRE de Nantes (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pour un montant HT de 1 300 €, ↳ Portant le montant du marché initial de 27 624,98 € HT à 28 924,98 € HT, soit +4,706%.
63-2023	<p><u>MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u> Voirie-Route de la Dourie</p> <p>Signature d'un marché n°2023-09 relatif à l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de la Dourie avec la société SETUR de Chartres de Bretagne (35) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pour un montant de 46 125 € HT.
64-2023	<p><u>CONTENTIEUX</u> Dossier PRISKOSNOVENIE</p> <p>Permission donnée au Maire de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action intentée par la SCOP PRISKOSNOVENIE devant le Tribunal Administratif de Nantes, via la SARL MRV AVOCATS.</p>

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Conforme à la lecture faite par M. le Maire
Le secrétaire de séance

A Clisson, le 09 juin 2023

